



EDITO

Chères feuchyssoises, chers feuchyssois,

En ce mois de février notre village a vécu au rythme de la reprise, après les festivités de Noël et de la saint Sylvestre, la période des vœux notamment ceux adressés à la population, qui nous ont permis de se retrouver dans une ambiance conviviale, chaleureuse et fraternelle.

De telles initiatives spontanées organisées par la municipalité nous donnent collectivement de la force et du courage pour affronter cette année 2017.

Malgré les difficultés multiples et variées que rencontre notre collectivité : baisse des dotations d'états, mise en application des différentes lois et plus particulièrement celle de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), nous maintenons le cap fixé dès le commencement de notre mandature. Les différents programmes d'importances suivent leurs cours : les Voisins vigilants, le Béguinage même s'il progresse trop lentement pour certains d'entre vous, les V.R.D. de la résidence des Près Fleuris...

*«Pour nos enfants,
ensemble construisons l'avenir»*

Faisons confiance à nos intelligences collectives. N'oublions pas que la plus belle des actions c'est bien celle du bonheur à construire patiemment et collectivement pour les générations à venir.

C'est dans cette direction que l'équipe municipale, riche dans sa diversité, continue à persévérer.

*Relever les défis posés à la société, innover, inventer....
Soyez certains de mon engagement.*

Bonne lecture de ce Feuchyssois.

Votre Maire
Conseiller Communautaire
Roger POTEZ

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mardi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mercredi : 8h00-12h00
Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30
Samedi : 8h00-12h00
(La mairie est fermée le samedi matin durant les vacances scolaires.)

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lundi : fermée
Mardi : 16h30 - 18h00
Mercredi : 10h30 - 12h00 / 14h30-18h00
Jeudi : 15h00-17h30
Vendredi : fermée
Samedi : 10h00-11h45
(La médiathèque est fermée le samedi matin durant les vacances scolaires).

CCAS

Uniquement sur rendez-vous.

SOMMAIRE

| | | | |
|----------------|-----------|--------------------------|-----------|
| Vie municipale | p.2 à 9 | Vie scolaire | p.12 |
| Vie culturelle | p.10 à 11 | Vie associative | p.12 à 15 |
| | | Informations municipales | p.16 |

VIE MUNICIPALE

VOEUX DU MAIRE À LA POPULATION

Ce vendredi 13 Janvier, les habitants de FEUCHY, étaient venus nombreux à l'invitation de Roger POTEZ, Maire de la Commune et du Conseil Municipal.

Une minute de silence a d'abord été observée à la mémoire de Madame Danièle PICOT, Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS décédée l'année dernière.

Après l'introduction des adjoints (budget, fêtes et cérémonies et travaux) une diapositive a retracé les moments forts de l'année 2016. Le Maire, a souhaité la bienvenue à tous, puis a présenté les orientations envisagées pour l'année 2017.

Mr le Maire a indiqué l'avancement des différents programmes provenant de la campagne électorale : la continuation des travaux de VRD concernant le lotissement des prés fleuris, l'avancement du dossier relatif au «Béguinage». Celui des voisins vigilants s'achève, un protocole d'accord doit être signé avec Madame la Préfète.

La rénovation de la maison « PEROT » débutera prochainement.

Roger POTEZ a confirmé que l'objectif principal pour la municipalité demeurerait le même, à savoir «l'amélioration du cadre de vie pour tous les habitants de FEUCHY, une aide et une proximité de chaque instant, une écoute afin que chaque problème trouve sa solution, dans le meilleur des cas». Il a mis l'accent sur le professionnalisme et la disponibilité du personnel communal.

Le premier magistrat remercia chaleureusement les associations qui ne ménagent pas leurs efforts pour



le plaisir de tous, les enseignants, les commerçants et tous ceux qui se consacrent bénévolement pour la Commune. Et pour conclure, il souhaita au nom de Conseil Municipal et en son nom propre, ses meilleurs vœux pour 2017.

La cérémonie se termina par le verre de l'amitié.

INTERVENTIONS SUR LES VOIRIES

Dans les communes de la CUA les voiries communales sont à la charge de l'établissement public depuis le 1er janvier 2017.

Où adresser les demandes d'intervention ?

Numéro vert : 08000 62000 (appel gratuit)

Par mail : sosvoirie@cu-arras.org

VIE MUNICIPALE

CÉRÉMONIE DE DÉPART EN RETRAITE DE MADAME EVELYNE CAUPIN



L'ambiance était détendue pour fêter ce vendredi 27 Janvier le départ à la retraite d'une employée communale, Madame Evelyne CAUPIN.

Ses collègues et sa famille s'étaient déplacés pour lui témoigner amitié et reconnaissance du travail accompli.

Après les discours du Maire, Roger POTEZ, et de la Secrétaire de Mairie, Madame Christelle BERTINCHAMP, en guise de cadeau de départ, la

Municipalité lui a offert des fleurs, une télévision, un Cookéo et les employés communaux une tablette.

Mais à l'avis de tous, leur usage sera dans un premier temps limité, car elle a beaucoup de projets, et la retraite ne sera pas synonyme d'inactivité.

Cette sympathique cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié où chacun lui a exprimé ses remerciements et lui a souhaité une excellente retraite bien méritée.

TÉLÉTHON 2016

Les enfants de l'école publique Henri MATISSE et de l'école privée Notre Dame du Bon Conseil, ont participé au lâcher de ballons à led, le 2 décembre dernier dans le cadre du Téléthon 2016 organisé par la Municipalité. Une étiquette reprenant le nom, prénom et l'adresse de chaque enfant y était accrochée.

Dernièrement Noahnn et Gabin VERITE-LEROY, scolarisés tous deux à l'école Henri MATISSE, ont eu l'agréable surprise de recevoir un courrier d'une dame se prénommant « Corinne », habitant entre Dijon et Langres. Dans cette lettre, elle explique qu'en faisant son jogging, elle a récupéré les 2 ballons dans un champ de colza. Nous remercions cette dame d'avoir pris le temps d'écrire aux enfants.

Comme un retour de courrier a été effectué, Monsieur



le Maire et son adjoint chargé de la commission des fêtes et des cérémonies, ont reçu Noahnn et Gabin en mairie, pour leur remettre un présent et les remercier de leur implication et de leur participation.

VIE MUNICIPALE

PASSATION DE SERVICE

C'est avec convivialité que la succession d'Evelyne CAUPIN, nouvellement retraitée, s'est effectuée notamment pour le service de portage de repas à domicile.

Madame DELEPINE Jmiâa, employée pour 24 mois à compter du 31 janvier dernier, a été présentée aux bénéficiaires du service par Evelyne. Nous en profitons pour lui souhaiter une très bonne retraite et la bienvenue à Jmiâa.



NOUVELLE REGLEMENTATION D'AIDE SOCIALE

La récente loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement a conduit le Département à modifier son Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS).

Le Conseil Départemental a décidé de revenir au juste droit en adoptant des mesures conformes à la législation :

- Admission à l'aide sociale à domicile, en famille d'accueil, en accueil de jour, permanent ou temporaire à partir de 65 ans sauf en cas d'inaptitude au travail. Cette inaptitude devra être justifiée par l'usager,

- Mise à contribution systématique de l'obligation alimentaire des petits-enfants au même titre que les enfants,

*- Laisser au conjoint resté au domicile un montant équivalent au SMIC net,
- Modification des règles d'octroi de l'aide-ménagère provisoire et des règles de cumul pour l'aide-ménagère provisoire.*

Pour tout renseignement complémentaire, le personnel du CCAS se tient à votre entière disposition.



RETABLISSEMENT DE SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est à nouveau obligatoire.

d'application de ce dispositif qui est entré en vigueur le 15 Janvier dernier.

En cas de voyage à l'étranger, le mineur devra désormais se munir de sa pièce d'identité, d'une autorisation de sortie de territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal l'ayant signé.

Cette mesure est valable pour tous les mineurs résidant en France quelle que soit leur nationalité.

Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire (AST) est téléchargeable sur le site service-public.fr.

Le décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016 et l'arrêté du 13 Décembre 2016 fixent les modalités

Attention, il n'est pas possible de se la procurer en Mairie ou en Préfecture.

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle

ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur le site du ministère de l'Intérieur.

EVOLUTION DES MODES DE DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ



A compter du 14 mars 2017, les cartes nationales d'identité seront délivrées dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, selon les mêmes modalités que les demandes de passeports.

Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la

carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Les usagers **ne pourront donc plus effectuer leur demande de carte d'identité auprès de la mairie de leur domicile** mais dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales.

(Mairie de Saint-Laurent-Blangy ou d'Arras).

POUR LA PROPRETÉ DE NOTRE VILLAGE

Dans le cadre de la "propreté dans notre village", nous demandons à nos concitoyens de ne plus jeter les mégots de cigarettes dans les rues. Un mégot de cigarette est un déchet très toxique qui met plusieurs années à se dégrader.



Tout comme les déjections canines, le premier magistrat est régulièrement sollicité par des habitants excédés par le manque de civisme de certains propriétaires de chiens. Il est en effet très

désagréable de devoir slalomer entre leurs crottes, d'autant plus qu'il peut y avoir de nombreuses chutes et glissades ainsi que des problèmes de transmissions de maladies que ces déjections peuvent entraîner.

Pour l'intérêt de tous il est nécessaire de ramasser les détritiques que vous occasionnez.

D'avance nous vous en remercions.

VIE MUNICIPALE

L'ÉTOILE DE DANIÈLE



Le Centre Communal d'Action Sociale organise le 26 Mars prochain une journée exceptionnelle afin de rendre hommage à notre Adjointe disparue de la suite du cancer du pancréas.

Cette journée qui se déroulera de 10H00 à 18H00, sera une démarche envers la lutte contre cette terrible maladie. L'institut Centre de Recherche CURIE à PARIS va nous aider pour mener à bien cet ambitieux projet.

Plusieurs manifestations sont prévues, sortie quad, marche pédestre pour enfants, marche pour adultes, country, zumba, lâcher de ballons, ateliers et jeux pour enfants, marché aux fleurs, buvette, friterie...

ETAT CIVIL

NAISSANCES DE L'ANNÉE 2016

DUPONT FOUBERT Madissone, Laëtitia : le 22 janvier,

GOFFROY Melvyn, Thierry, Daniel : le 12 mars,

COUSSIN Mathilde, amélie : le 29 mai,

DEMATTE Enora, Charline et **DEMATTE** Eléanore, Charline : le 20 juin,

DUTAILLY-RULENCE Soan, Gilles, Jules : le 2 août,

ABRAHAM Céliana, Lysiane, Marie : le 11 septembre,

GRARD Louis et **GRARD** Sacha : le 4 octobre,

COLLE Mahë, Cédric, Frédéric, Willy : le 27 novembre.

MARIAGES DE L'ANNÉE 2016

ARUTAH Tauraatapu, Luc et **LEDENT** Suzie, Jacqueline, Nicole : le 6 août,

FRAGET Simon, François, Pascal et **CARON** Coralie, Nicole, Marthe : le 20 août,

PETIT Eric et **MARECHAL** Marylène : le 10 septembre,

CAUPIN Bruno et **SELLIER** Céline, Marge, Anne, Myriam : le 1er octobre.

DÉCÈS DE L'ANNÉE 2016

MORAND Danièle, épouse **PICOT**: le 26 mars,

CAUPIN Eveline, Francine, Paulette, veuve **KACZOR** : le 31 mars,

SOUDAIN Lucienne, Adrienne, Simone, veuve **MESSIER** : le 23 juillet,

GORLIER Jean-Marc : le 6 août,

DE WAEGENAERE Laurence, Nathalie : le 13 août,

RATTENNI Jean-Paul : le 24 août,

DHENIN Marie-Rose, Olga, Jeanne, veuve **DUWICQUET** : le 6 octobre

VIVIER Jules, Léon, Ghislain, Joseph : le 2 novembre,

CRINON Vivette, Angèle, épouse **JANCOUX** : le 3 décembre.

VIE MUNICIPALE

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017

DATES DES PROCHAINES ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLE

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

LÉGISLATIVES

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Les scrutins auront lieu dans le bureau de vote situé dans le hall de l'école maternelle Henri MATISSE.

RAPPEL DES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un autre électeur (le mandataire) de son choix auquel il donne mandat

de voter en son lieu et place.

Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que son mandant. Chaque mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration établie en France. (article L.73)

Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

PIÈCE À PRODUIRE :

- pièce d'identité du mandant.

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA PROCURATION

La validité de la procuration est limitée en principe à un seul scrutin.

Toutefois, à la demande du mandant, elle peut être établie par l'autorité qualifiée pour une durée maximale d'un an à compter de sa date d'établissement.

DÉMARCHAGE À DOMICILE : GARE AUX PRATIQUES ABUSIVES

Le démarchage à domicile («porte à porte») est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui faire souscrire un contrat (achat d'un matelas, encyclopédie, pose d'un double vitrage...). Cette démarche peut placer le consommateur en position d'infériorité par rapport au vendeur et le conduire à une commande qu'il regrettera peut-être. Les abus sont fréquents. Le démarchage est encadré par la loi. Ayez les bons réflexes :

- Vous devez vous faire remettre un contrat écrit, dont tous les exemplaires doivent être datés et signés de votre main. Prenez le temps de le lire attentivement. Assurez-vous d'être informé des coordonnées du vendeur, qui doivent figurer sur le contrat, pour savoir à qui vous adresser en cas de litige et vérifiez que le lieu de la vente mentionné est exact.

- Vérifiez toujours la date indiquée sur le contrat : si, par manque de vigilance, vous signez un document déjà daté, non daté, ou à fortiori antidaté, vous risquez de ne pas pouvoir bénéficier des règles de protection prévues par la loi pour ce type de vente.

- Vous pouvez renoncer à votre achat pendant sept jours. Le jour de la signature ne compte pas. Si l'échéance tombe un samedi, un dimanche, un jour



férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

- Pour vous rétracter, vous devez alors utiliser le bordereau prévu à cet effet, obligatoirement joint à votre contrat.

Si ce n'est pas le cas, adressez au vendeur une demande de rétractation en courrier recommandé avec accusé de réception.

- N'effectuez aucun paiement avant l'expiration du délai de 7 jours. Même si le vendeur veut vous laisser la marchandise, il ne faut rien lui verser. Il ne faut surtout pas lui remettre de chèque postdaté, ni d'autorisation de prélèvement.

Quels recours possibles pour le consommateur ? Vous avez été victime de pratiques commerciales abusives ou trompeuses ? Vous pouvez porter plainte auprès de la Direction Départementale de Protection des Populations du Pas-de-Calais, service Protection Économique du Consommateur et Régulation, situé rue Ferdinand Buisson BP 40019 62022 Arras Cedex.

Une permanence téléphonique et physique se tient chaque lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures (tél. 03.21.21.26.42).

VIE MUNICIPALE

TRAVAUX ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les agents des services techniques procèdent actuellement à la remise en état de la véranda donnant sur l'arrière de l'école de musique.

Cette ouverture sur la cour de récréation de l'école Henri MATISSE, permettra aux élèves, dans le cadre du plan «vigilance attentat», d'accéder à l'école de musique municipale en toute sécurité, comme cela est déjà le cas pour la médiathèque.

Les services techniques ont également procéder à la remise en peinture de la salle de réunion de la mairie : un «rajeunissement» dont elle avait grand besoin !



SALLE DES FÊTES GUISLAINE DANEL

QUEL DEVENIR POUR LA SALLE POLYVALENTE GUISLAINE DANEL ?...

A la suite de réclamations de voisins proches, Monsieur le Maire a annoncé aux vœux à la population le 13 janvier dernier que la salle polyvalente Guislaine DANEL faisait l'objet d'un contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France qui sollicitait la transmission, dans les plus brefs délais, d'une étude de l'impact des nuisances sonores en vertu des dispositions du Code de l'Environnement en vigueur.

Compte tenu de cette demande, la collectivité a missionné avec diligence une société spécialisée dans ce domaine afin de permettre la réalisation dans la nuit du 27 au 28 décembre 2016, d'un diagnostic acoustique auprès des voisins plaignants, pour qui la salle polyvalente représenterait «une pollution par le bruit».

Suivant les nouveaux critères de niveaux sonores régis par le Code précité, notre salle ne semble plus en conformité par rapport à la date de sa construction.



Un rapport a été transmis à l'ARS.

En attendant les préconisations qui nous seront proposées par cet organisme et l'évaluation concrète des travaux éventuels de mise en conformité qui devraient être exécutés par la suite, toutes les locations de la salle polyvalente Guislaine DANEL aux particuliers ont dû être annulées.

VIE MUNICIPALE

ENFANCE ET JEUNESSE

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Afin de faciliter le déroulement des ateliers du RAM, ceux-ci ont été mutualisés. Ainsi, toutes les assistantes maternelles peuvent toujours participer aux ateliers.

Pour connaître les dates et lieux d'accueil contacter Madame SAVY Aurélie, par téléphone au 03.21.71.17.16 ou au 06.09.75.41.79 ou par mail à l'adresse suivante : ram@saint-laurent-blangy.fr. Des permanences administratives auront lieu en mairie de Feuchy, de 8h30 à 10h30, le :



*Samedi 4 mars 2017.
Samedi 17 juin 2017.
Samedi 16 septembre 2017.
Samedi 9 décembre 2017.*

Vous pouvez venir y rencontrer Madame SAVY Aurélie, Responsable du RAM «Les Capucines», pour toutes questions relatives à l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE HENRI MATISSE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018

Pour toute inscription à l'école publique Henri MATISSE, conformément au Code de l'Education Nationale, vous devez impérativement vous adresser en mairie, puis après autorisation de Monsieur le Maire, prendre contact auprès du Directeur pour finaliser l'inscription de votre enfant.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription pour lequel il vous sera demandé les pièces suivantes :

- Le livret de famille,
- La carte d'identité des 2 parents,
- Le carnet de vaccinations obligatoires,
- Deux justificatifs de domicile,
- Le certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école).



Pour constituer le dossier, veuillez prendre rendez-vous en mairie auprès de Madame Aurore PETITHOMME au 03.21.21.45.00.

DATES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



Vacances de Printemps
du lundi 10 au vendredi 21 avril 2017

Vacances d'été
du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2017

Vacances de la Toussaint
du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2017

Vacances de Noël
du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2017

VIE CULTURELLE

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE SOIRÉE CABARET

Samedi 28 janvier, la salle des fêtes de FEUCHY a accueilli un bon nombre de musiciens qui ont passé un joyeux moment ensemble lors de la soirée Cabaret.

Chaque classe de l'école de musique a présenté une ou plusieurs oeuvres. Durant le dîner, les spectateurs ont donc pu écouter les prestations de flûte, trombone, cornet, cor, clarinette, saxophone et percussions ainsi que la chorale des jeunes menée par Nicolas BRILLON et la chorale Scarpe Diem dirigée par Gilles SECQ.

Exceptionnellement, nous avons pu également écouter un duo pour alto et violoncelle interprété par deux jeunes filles invitées.

Beaucoup de succès pour la clôture de la soirée, José HANQUIER nous a proposé une oeuvre d'Alexis CIESLA, Balkan Groove joué par les professeurs de notre école.

Le cabaret s'est terminé sur les notes d'un blues interprété par l'orchestre d'harmonie.



VIE CULTURELLE

LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

**Projet 2017 : oeuvre de Julien JOUBERT:
«Nous n'irons pas à l'Opéra»**

Durant toute l'année scolaire, les enfants des classes de Mr Carpentier et Mme BRICARD, du CE1 à CM2 de l'école élémentaire Henri MATISSE bénéficient d'une intervention musicale chaque semaine grâce à la Municipalité.

Ces séances se déroulent à l'école de Musique le mardi matin. Nous avons divisé les élèves en 2 groupes, José HANQUIER, professeur de Musique et directeur de l'école Municipale de Musique, prend chaque groupe près d'une heure.

Chaque séance commence par un réveil vocal, qui comprend un échauffement vocal et des vocalises.

Le projet de cette année étant un opéra, les enfants écoutent des extraits des grands opéras célèbres. Tels que : Rigoletto, Ophéo, Le Barbier de Séville, Faust, Le Vaisseau Fantôme, Norma,...etc. Ils sont enthousiastes à l'écoute de ces extraits, à travers lesquels ils peuvent reconnaître les principales mélodies de l'Opéra que nous travaillons ensemble.

C'est une totale découverte. « Nous n'irons pas à l'Opéra » est le titre de cette oeuvre de Julien JOUBERT, jeune compositeur contemporain, qui raconte les aventures d'une classe et de son enseignante dont la sortie scolaire à l'Opéra est



subitement annulée au grand désespoir des enfants. Durant ce spectacle, les enfants reprennent les mélodies des plus grands airs d'opéra du répertoire classique. Venez tous les écouter et les encourager en juin prochain, ils se produiront en concert à FEUCHY.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE



Le réaménagement de la médiathèque municipale sera inauguré, en présence de Madame la Députée, Jacqueline MAQUET, et de Monsieur Michel DAGBERT, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le vendredi 3 mars 2017 à 18h30.



VIE SCOLAIRE

ECOLE HENRI MATISSE : A VOTRE AVIS, COMBIEN DE KILOMÈTRES PARCOURT UN BALLON DU TÉLÉTHON ?

Le lâcher de ballons du 2 décembre, organisé par la commune au profit du Téléthon, a été un joli moment illuminé....mais participer à cette action peut réserver de jolies surprises en plus d'être une bonne action.

Les ballons étaient étiquetés aux noms et adresses des enfants qui les avaient achetés. Nohann, élève de CM1 de l'école Henri Matisse, a eu la surprise de recevoir un courrier de la part d'une dame qui a ramassé son étiquette près de Langres, soit à plus de 400 km de Feuchy !

Il a lu ce courrier à ses camarades de classe, qui ont décidé de répondre à la dame qui avait précisé son adresse mail.

Les élèves ont donc travaillé à la rédaction d'un texte qui présente leur classe et leur école, et ont accompagné leur réponse de deux photos : le groupe des élèves et Nohann tout seul.

Corinne (car c'est le prénom de la nouvelle amie des CM1/CM2), a de nouveau écrit en présentant sa ville et sa région et en joignant des photos. C'est pour la classe un bon moyen de travailler la rédaction, la géographie (où est donc située Langres?) et l'histoire (Denis Diderot y a vécu).

La correspondance va donc se poursuivre, les élèves vont rédiger une présentation de leur environnement, encore un bon moyen de faire de la géographie !

Si un nouveau lâcher de ballons est organisé cette année, sachez que 400 km est le record à battre....



VIE ASSOCIATIVE

UNION FEMININE

C'est avec enthousiasme et dans une ambiance chaleureuse que les membres de l'association «Union Féminine», accompagnée de leurs conjoints, se sont retrouvés au Domaine des Cascades de WANCOURT. Ce fut l'occasion de

fêter la nouvelle année autour d'un bon repas. Ce moment de convivialité, toujours important dans ces temps parfois difficiles, a été apprécié et a fait l'unanimité des participants.



VIE ASSOCIATIVE

ANCIENS COMBATTANTS

99^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE DE 14/18

Ce fut un jour particulier pour la section des Anciens Combattants de FEUCHY avec la remise par le Maire, Roger POTEZ de 2 nouveaux drapeaux offerts par la municipalité. Le plus vieux des drapeaux datait des années 1930 et celui de 1939/1945, de 1952. Le plus récent est celui de la guerre d'Algérie, remis à Monsieur Henri BARBET, Président des Anciens Combattants en 1980.

Michel LEBLOND, Président, les restitua aux porte-drapeaux, Régis PICOT et Freddy SANTERNE. Cette année, beaucoup de manifestations auront lieu, avec notamment au mois d'avril le 100^{ème} anniversaire de la bataille D'ARRAS, le cimetière Anglais près de la salle des fêtes peut en témoigner ; la plupart des soldats sont tombés pendant cette période.

Le plus jeune n'avait pas 18 ans, ces hommes sont morts loin de leur pays pour notre liberté.

Il y aura aussi le centenaire de la bataille des crêtes de VIMY avec une grande commémoration au monument canadien, nos drapeaux y prendront bonne place. Nous remercions encore la municipalité pour cet achat.

La cérémonie du 11 Novembre s'est ensuite déroulée avec la lecture des « morts pour la France » inscrits sur le monument par le Président, Michel LEBLOND, puis par le discours de la République par le Maire Roger POTEZ. Enfin, les enfants de CM2 de Madame BRICARD ont lu celui de l'Union des Anciens Combattants et ont déposé avec les officiels les gerbes.

Nous n'oublions pas le concours de l'harmonie municipale de FEUCHY sous la direction de Monsieur José HANQUIER qui nous a interprété avec brio les hymnes nationaux français et anglais.

L'envol des pigeons appartenant à Monsieur François DESPINOY, volatils surnommés pendant la guerre « les vaillants », a sonné comme un symbole de 14-18.

La population s'est ensuite rendue au cimetière britannique pour une cérémonie du souvenir.



A l'invitation du Maire, le verre de l'amitié fut servi, à la salle des fêtes Guislaine DANEL où une exposition sur la guerre 1914-1918 prêtée par l'ONAC, clôturait cette matinée riche en événements.

Monsieur Julien RIZZOTTI, après 21 ans de bons et loyaux services a demandé son remplacement au poste de Trésorier qu'il occupait. Toute l'assemblée a tenu à lui exprimer sa profonde gratitude pour ces 21 années où il ne ménagea pas sa peine ni son énergie pour épauler bénévolement l'association dont il reste membre.

Nul doute qu'il ne manquera pas de travailler en étroite collaboration avec notre nouveau Trésorier, Monsieur Régis PICOT, élu à l'unanimité, lors de la dernière assemblée.

VIE ASSOCIATIVE

ENSEMBLE POUR L'ECOLE HENRI MATISSE

Notre association continue cette année ses activités : après-midis ludiques pour les enfants, participation aux projets des enseignants et à la vie du village.

Ainsi nous avons tenu un stand au marché de Noël, afin de mieux nous faire connaître et de vendre nos gaufres et décorations de sapin.

Pour la sixième édition, la soirée du nouvel an a connu un grand succès : la salle des fêtes a fait le plein, chacun a pu apprécier l'ambiance festive jusqu'au

petit matin et le repas de qualité confectionné par l'entreprise Marc Vaurette. Cette année encore, le service a été assuré par les membres de l'association qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

Les bénéfices réalisés, notamment au cours de cette soirée, sont entièrement consacrés à des actions menées pour les élèves de l'école.

Dès lors qu'un enseignant souhaite organiser une classe de découverte, il reçoit un soutien financier conséquent de l'association, venant s'ajouter à la

participation communale.

C'est ainsi que les élèves de CM1/CM2 ont eu la chance de partir cinq jours à Merlimont en juin 2016 !

Le 1er février, les élèves de CM ont été invités à un après-midi crêpes-jeux de société, on se demande ce qu'ils ont préféré !

N'hésitez pas à nous rejoindre pour que l'association puisse continuer à dynamiser l'école.



Les membres du bureau actuel : Frédéric RICHARD (Président), Caroline BOUR (Trésorière), Marie-Elisabeth BRICARD (Secrétaire), Laurence LEMAIRE, Laetitia ANTHIME, Anne-Sophie LEGRAND, Pascal GRUT, Claude QUÉVA, Cathy COUPÉ, Elodie CHOTEAU, Adélaïde ZIEBA, Nathalie MORCEL, Edwige JOURDAIN, Mélanie BÉCU.

VIE ASSOCIATIVE

RENCONTRES ET AMITIÉ



L'assemblée générale du club a eu lieu le samedi 4 février 2017 à la salle des fêtes Guislaine DANEL. Un bilan sur les activités a été présenté par la Présidente Chantal FROMENT. Le bilan financier a été commenté par Paul VANCAYZEELE. Ensuite un diaporama retraçant tous les événements de l'année 2016 a été présenté par Jean LEGRAND. A la suite de cela Monsieur le Maire, Roger POTEZ, a pris la parole, afin de féliciter la bonne gestion du club, la bonne ambiance qui règne et a souhaité à tous les membres une bonne continuation pour 2017, avant de prendre le verre de l'amitié et de passer à table. Le repas s'est déroulé dans une très bonne ambiance.



Le mardi 3 janvier a eu lieu la première réunion du club, cela été l'occasion pour Madame la Présidente de présenter les vœux de bonne santé aux adhérents

et de lever le verre de l'amitié, goûter la galette, tout cela dans la bonne humeur.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DU BON CONSEIL

L'école Notre Dame Du Bon Conseil continue son tour du monde avec les élèves.

En deuxième période, les enfants ont exploré l'Amérique. Les découvertes ont été riches.

A l'occasion de la fête de Noël, les enseignantes ont saisi l'opportunité pour préparer un spectacle sur ce même thème.

Les élèves ont ainsi pu s'imprégner de la culture américaine en danse et musique. Pour ce spectacle, la confection des costumes par les élèves a aussi fait l'objet d'ateliers spécifiques. Depuis janvier, les élèves « voyagent » en Asie, où la Chine est plus particulièrement étudiée.

Les couloirs sont colorés de productions en arts sur le thème : prénoms en chinois et autres idéogrammes, lanternes, dragons, vases chinois, serpents, pagodes... A la rentrée prochaine, ce sera l'Océanie



qui sera à l'honneur ! L'équipe enseignante serait heureuse de vous accueillir et de vous faire part de ses projets éducatifs et pédagogiques lors des portes ouvertes qui se tiendront le samedi 11 mars de 10h00 à 12h00.

INFORMATIONS MUNICIPALES

PETIT MARCHÉ DE FEUCHY

Tous les mardis :
Petit marché sur la place de la mairie
de 8h00 à 13h00

Vous y retrouverez :
Maxime le Primeur



Pas en formation ?
Pas de boulot ?
Ça peut changer !
JEUNES
DE 16 à 25 ANS
L'apprentissage,
vous y avez pensé ?
Rencontrons-nous !

Le NORD
PAS-DE-CALAIS
se mobilise
pour vous

Tél. 09 72 72 59 62
www.artisanat-npdc.fr

BLOC NOTES 2017

MERCREDI 1^{ER} MARS

Carnaval, organisé par le COFF, dès 14h00,
salle des fêtes Guislaine DANEL.

DIMANCHE 2 AVRIL

Thé dansant, organisé par l'Union Féminé, de
15h à 20h, salle des fêtes Guislaine DANEL.

SAMEDI 15 AVRIL

Chasse à l'oeuf, dès 10h30, encadrée par le
service Enfance et Jeunesse.

SAMEDI 29 AVRIL

Concert de printemps de l'école municipale de
musique, 20h00, église Notre Dame du Bon
Conseil.



LUNDI 8 MAI

Cérémonie de commémoration au monument aux
morts, place de la mairie, à 10h30.

VENDREDI 12 AU 16 MAI

DUCASSE, place de la mairie.